

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 JUIN 2023

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2022, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Troisième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022 de 17.103.870,086 dinars, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

► Bénéfice de l'exercice	:	17.103.870,086 D.
► Report antérieur	:	521.444,484 D.
Total :		17 625 314,570 D.

Répartition :

► Réserves pour réinvestissements exonérés	:	4.000.000,000 D.
► Réserves facultatives	:	1.000.000,000 D.
► Dividendes	:	12.000.000,000 D.
► Report à nouveau	:	625 314,570 D.
Total :		17 625 314,570 D.

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires est fixé à 2,000 Dinars par action et sera mis en paiement à partir du 27 Juin 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



Quatrième résolution :

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 6.000.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves facultatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat des Administrateurs suivants :

- M. Zouheir HASSEN
- La Banque de Tunisie
- La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Hichem REBAI en tant qu'administrateur pour une durée de 3 ans.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2023, à cent vingt-mille dinars (120.000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (15.000 D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (15.000 D) en rémunération des membres du Comité de Risques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité





ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

S.A. au capital de 30.000.000 Dinars - Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1080 Tunis

Téléphone : 71 904 211, Fax : 71 902 723, Email : courrier@astree.com.tn

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 et 2021 (Après affectation des résultats)

Actif du bilan	Au 31/12/2022		
	Brut	Amortissements et provisions	Net
Actifs incorporels	2 935 983	<1 787 208>	1 148 775
Actifs corporels d'exploitation	9 119 949	<7 213 864>	1 906 085
Placements	634 127 201	<23 343 345>	610 783 856
Part des réassureurs dans les provisions techniques	47 318 824		47 318 824
Créances	91 890 037	<31 046 106>	60 843 931
Autres éléments d'Actif	42 428 882		42 428 882
Total de l'Actif :	827 820 876	<63 390 524>	764 430 352

Au 31/12/2021	Capitaux propres et passif du bilan	Au 31/12/2022
1 356 717	Capital Social	30 000 000
	Réserves et primes liées au capital	82 245 873
1 750 785	Autres capitaux propres	33 026 315
	Report à nouveau	625 315
530 323 199	Total des capitaux propres après affectation	145 897 503
	Provisions pour risques et charges	11 388 683
51 747 506	Provisions techniques brutes	523 048 665
	Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	15 484 410
60 042 594	Autres dettes	51 843 873
41 543 676	Dividendes à payer	12 000 000
	Autres passifs	4 767 218
686 764 477	Total des capitaux propres et du passif :	764 430 352

Au 31/12/2021
30 000 000
75 245 873
35 026 315
521 444
140 793 633
13 643 939
450 562 796
23 774 967
38 194 247
16 800 000
2 994 895
686 764 477

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Juin 2023

1 - L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2022, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2- L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

3 - Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022 de 17.103.870,086 dinars, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

Bénéfice de l'exercice : 17 103 870,086 D
Report antérieur : 521 444,484 D

Total : 17 625 314,570 D

Répartition :

Réserves pour réinvestissements exonérés : 4 000 000,000 D
Réserves facultatives : 1 000 000,000 D
Dividendes : 12 000 000,000 D
Report à nouveau : 625 314,570 D

Total : 17 625 314,570 D

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires est fixé à 2,000 D par action et sera mis en paiement à partir du 27 juin 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 - Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 6.000.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves facultatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 -L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat des Administrateurs suivants :

- * M.Zouheir HASSEN
- * La Banque de Tunisie
- * La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)
- * Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6- L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Hichem REBAI en tant qu'administrateur pour une durée de 3 ans.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2023, à cent vingt -mille dinars (120.000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (15.000 D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (15.000 D) en rémunération des membres du Comité de Risques.' Audit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8- L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

mise à jour le 15/06/2023

MEMBRES	MANDAT	QUALITE	MANDAT D'ADMINISTRATEUR DANS D'AUTRES SOCIETES
HICHEM REBAI	2023-2025	Président du Conseil	Président du Conseil Admin Société de Bourse de Tunisie Président du Conseil Admin Société BT-SICAR
ZOUHEIR HASSEN	2023-2025	Administrateur	Administrateur Société de Bourse de Tunisie -SBT- Président du Conseil Admin de Placements de Tunisie SICAF Administrateur Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE Administrateur BTSICAR Administrateur SPPI SICAR
BANQUE DE TUNISIE représentée par Monsieur	2023-2025	Administrateur	Placements de Tunisie SICAF La Foncière les Oliviers SA Sté de Promotion et de Financement Touristique CARTHAGO La Générale de Participations de Tunisie SICAF -GPT SICAF- Société Club Aquarius Nabeul Transport de Fonds de Tunisie - TFT - Société de Bourse de Tunisie -SBT- BT SICAR Sté de Participation & de Promotion des Investissements SPPI SICAR Société Pôle de Compétitivité de Bizerte -SPCB- La Générale Immobilière de Tunisie SA INSTITUT TUNIS DAUPHINE AIR LIQUIDE TUNISIE AIR LIQUIDE TUNISIE Services Société Monétique Tunisie -SMT Société Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja -MFC PÔLE- Parc d'Activité Economique de Bizerte Société Mediterranean Industry Cars -MEDI CARS- Société Polyclinique le Bardo -SA- Société Interbancaire de Télécompensation -SIBTEL- Société Tunisienne de Garanties -SOTUGAR- Inter Bank Services IBS Compagnie Générale des Salines de Tunisie -COTUSAL- Sté de Gestion de Développement Immobilière et de Participations Sté Centrale pour l'Equipement du Territoire-Tunisie Direct Phone Service International Information Developpement
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL représentée par Monsieur Eric CHARPENTIER	2023-2025	Administrateur	Administrateur des Sociétés du Groupe Crédit Mutuel Administrateur à la Banque de Tunisie
GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL représenté par Monsieur Loïc GUYOT	2023-2025	Administrateur	Président de l'Immobilière ACM SAS (RP Pascale Bonnet) Assurances du Crédit Mutuel VIE SA (RP Gérard Oliger) Assurances du Crédit Mutuel IARD SA (RP Michel Andrzejewski) Sérénis Assurances SA (RP Etienne Depeyre) Assurances du Crédit Mutuel Services SA (RP Philippe Lison) Foncière Masséna SA (RP Pierre Reichert) GACM Espana SA (RP Loïc Guyot) Astree SA (RP Pierre Reichert) Eurafric Information (RP Claude Hoeckel) Euro Protection Surveillance – SA de droit belge (RP Mieke Janssens)
AHMED KAMOUN	2022-2024	Administrateur	Administrateur MEHARI BEACH Administrateur CAPINVEST Administrateur Tunisia Investment Authority (TIA)
Mohamed TRIFA	2021-2023	Administrateur indépendant	
Sami ZGHAL	2021-2023	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant Circina, Président Comité risques Administrateur indépendant , BH Bank Président du Comité risques Administrateur Zitouna Capital, Président Comité consultatif d'investissement